

LES PRÊTS ET BOURSES

Par Josianne Richard, c.o.

Parents d'élèves de 5^e secondaire

Maintenant que votre jeune est admis sous condition dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur, il est temps de vérifier son admissibilité au programme d'Aide financière aux études (AFE).

Étape 1 :

Faire le [simulateur de calcul](#) afin de vérifier votre admissibilité et le montant approximatif qui vous serait accordé.

Étape 2 :

Si vous avez droit à de l'aide financière, remplissez la demande officielle sur le site suivant : [Demande prêts et bourses \(AFE\)](#)

Vous aurez besoin de :

- Adresse courriel;
- Numéro d'assurance sociale;
- Code permanent (figure sur le bulletin scolaire du secondaire, sur la carte étudiante ou sur le relevé de note);
- Revenus ou une estimation de revenus de l'étudiant pour l'année en cours (du 1er janvier au 31 décembre);
- Dernier rapport d'impôts des parents.

Pour toutes questions,

1. Vous référer au [guide d'accompagnement](#) conçu par l'AFE (pièce-jointe).

Ce guide vous aide à bien remplir le formulaire de demande d'aide financière du Programme de prêts et bourses et vous renseigne sur les documents à y joindre s'il y a lieu, comme la déclaration des parents, ou du répondant. De plus, il vous fournit toute l'information nécessaire concernant les autres documents que vous devrez transmettre à l'Aide financière aux études, selon votre situation.

★ Prendre note que le guide 2024-2025 n'est pas encore publié, portez une attention particulière aux dates mentionnées dans le document.

2. Rejoindre, sans frais, le **service à la clientèle de l'aide financière aux études** au numéro de téléphone suivant : 1 877 643-3750.